



AMÉNAGÉO

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de Saint André d'Hébertot

Lotissement "Le Jardin des Chevaliers I"

Permis d'aménager n° PA 014 555 23 D0002 accordé le 28 novembre 2023
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 555 23 D0002 M01 accordé le 28 juin 2024

LOT n° 4	Superficie totale : 616 m²
Cadastre : ZB n°178p	Surface de plancher : 300 m ²

PLAN DE VENTE



02 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

Successeurs de Gervais DOUGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 160 000€ - RCS Lisleux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGé : 2002C200010

102 ter, Avenue Henry
14 000 Caen
Responsable : Guillaum

44, rue Georges Clemenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Espace Béa Cowork - 1, rue de la Paix
61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Dossier n° : 2107-20



DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

- Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : $S = \#\#\# \text{ m}^2$.

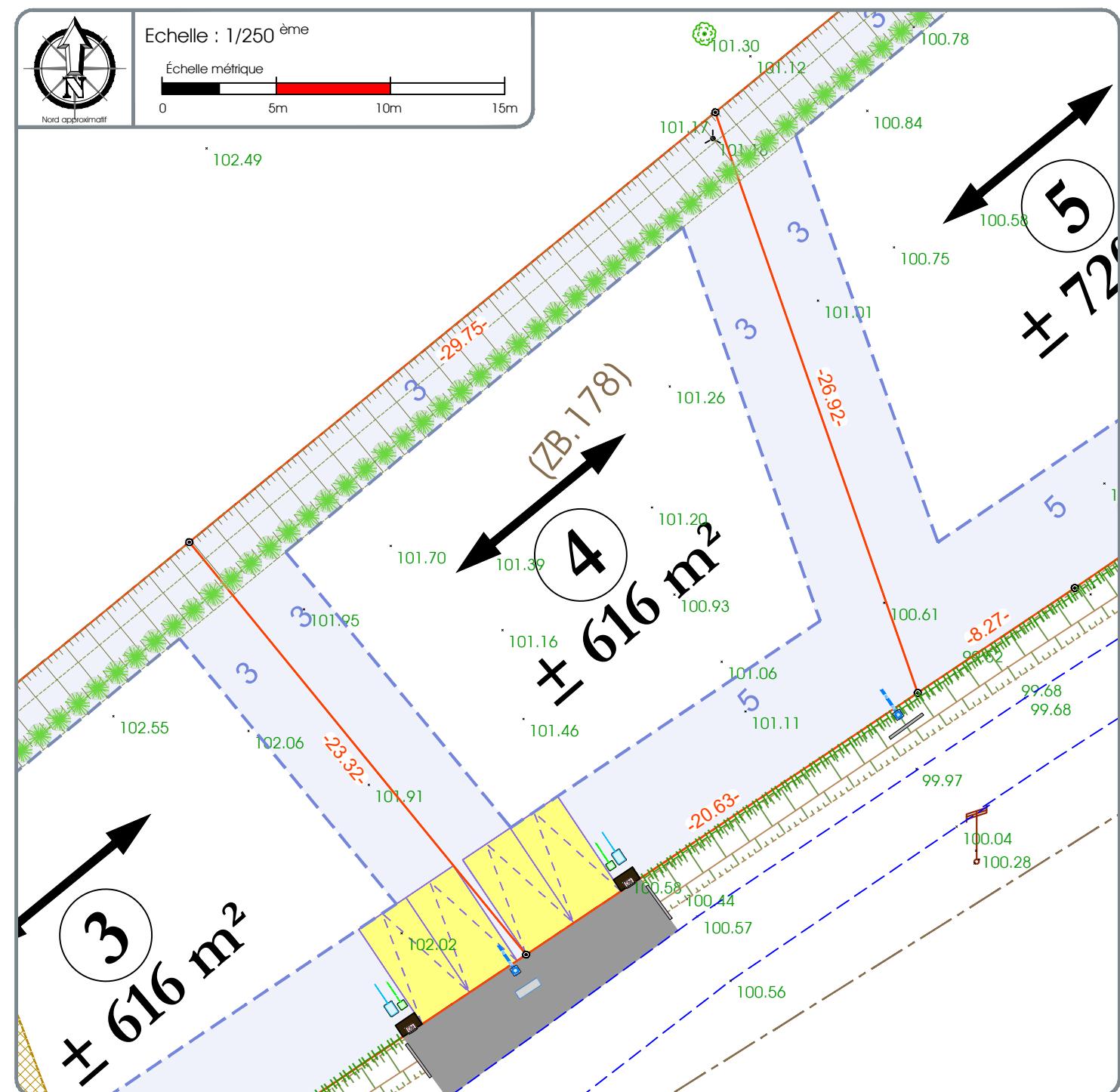
NB : Plan de division joint.

- Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 2025,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à
Pont-l'Évêque,

Document Provisoire



<u>LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE</u>		<u>LEGENDE BRANCHEMENTS</u>
	Application cadastrale	
	Périmètre des lots	
	Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres)	
	Servitude de passage de réseaux	
	Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes	
	Orientation du faîteage principal	
	Haie existante à renforcer, à préserver et à entretenir (à charge acquéreurs)	
	Obligation de plantation de haies bocagères (à charge acquéreurs)	
	Entourage bois encadrant les coffrets (à charge lotisseur)	
	Cote parcellaire (en mètres)	
	Repère parcellaire provisoire non matérialisé	
	Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.	
		<i>. La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.</i>
		Coffrets électriques
		Citerneau eau potable
		Regard télécom
		Boîte de branchement à passage direct

NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition,
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le borrage des lots et l'établissement du D.M.P.C,
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement,
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69,
- Levé topographique en automne 2020.